



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Séance du 27 septembre 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt sept septembre à 18h30, le Syndicat Mixte Interdépartemental de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Guiers s'est réuni en séance ordinaire, à la communauté de communes Val Guiers à Belmont-Tramonet, sur convocation de Monsieur Jean PAGNIEZ – Président.

A cette séance, les délégués présents sont :

Collectivités	NOM-Prénom du délégué	Présence	Collectivités	NOM-Prénom du délégué	Présence
Communauté de communes Val Guiers	AVRAIN Nicolas	Absent	Communauté de communes Val Guiers	SOARES Sabrina	Absente
	BAVUZ Michel	Présent		VERGUET Nicolas	Absent
	BERTHIER Paul	Présent		WALLE Olivier	Présent
	BLONDON Gérard	Présent	Communauté de Communes Vallons du Guiers	ANGELIN Catherine	Présente
	BONNARD Jean-Claude	Excusé		BACLET Jean-Raymond	Présent
	BOURBON Marie-Christine	Présente		BONNET Jocelyne	Présente
	BOVAGNET PASCAL Roger	Présent		CLAUZON Yves	Présent
	BRET Florent	Absent		COQUET Raymond	Absent
	CAGNIN Georges	Absent		GALLICE Fabien	Présent
	CANAS Gilles	Excusé		GALLICE Michel	Présent
	CATTAUD Martial	Présent		GIRERD CHANET Raymond	Présent
	CEVOZ MAMI Christian	Présent		MARCEL Roger	Présent
	DELAIGUE Jean-François	Présent		MUSY Isabel	Présente
	GEORGE Guillaume	Présent		PERROD Pierre	Présent
	GIROD Jean-Pierre	Absent		PETETIN Bruno	Absent
	GROS Gilbert	Présent		PILLAUD TIRARD Jean-François	Présent
	LASHERME Colette	Absente		RABATEL Didier	Présent
	LEMAIRE Jacqueline	Excusée	REVEL Serge	Absent	
	LESAGE Claude	Présent	RIBET Marc	Présent	
	LOMBARD Daniel	Excusée	RIVOIRE Sylvianne	Excusée	
PAGNIEZ Jean	Présent	TRILLAT Bernard	Excusé		
PARAVY Jean-Claude	Présent				
PULLIAT Lucie	Présente				

Sont également présents pour le SICTOM du Guiers : madame Gaëlle DOURNEAU (directrice) et madame Elisa DOUCHET (ambassadrice du tri).

Le Comité Syndical a été convoqué en séance ordinaire le 20 septembre 2017 et publication en a été faite à la porte du siège du Sictom du Guiers.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

A 18h40, Monsieur Pagniez, Président, ouvre la séance.
Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Gallice Michel
M. le Président aborde ensuite l'ordre du jour.

1. Procès verbal de la réunion du 27 juin 2017

Chaque délégué a reçu un exemplaire du document.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le procès-verbal de la séance du 27 juin 2017.

◆ COMPOSTAGE

2. INFORMATION Commission Compost : communication en déchèterie et fête des broyeurs

La fête des broyeurs est organisée ce samedi 30 septembre à Chimilin de 14h à 17h. Chaque commune a reçu par courrier ou en main propre des affiches et flyers.

Co-organisée avec le Sictom de Morestel, cette fête fait appel à l'expérience des particuliers ayant acquis des broyeurs avec la subvention des syndicats. Cette année, Pro culture participera à cette manifestation pour renseigner les visiteurs sur d'autres modèles non présentés, ainsi que sur l'offre de location. Les syndicats présenteront autour d'un stand expliquant le compostage et le paillage, un « espace collaboratif » : il s'agit pour les visiteurs et les possesseurs de broyeurs de nous faire connaître leur volonté de louer / de mettre en location. Nous les mettrons ainsi en contact. Cela participe toujours plus à l'économie des ressources en mutualisant les biens.

◆ PERSONNEL

3. INFORMATION – Départ de Valérie BONAMY

Mme Bonamy, qui occupe le poste de secrétaire comptable et gestion des ressources humaines depuis 2008, quittera le Sictom du Guiers mi octobre pour rejoindre le SEDI. Son remplacement n'est pas encore pourvu. Malgré plusieurs entretiens nous n'avons pu retenir de profils adaptés. En effet, la période de fin d'année exige des compétences maîtrisées en matière de comptabilité et nous ne pouvons nous engager avec des profils « à former ».

Un recours est fait auprès du Centre de gestion de l'Isère afin de disposer de manière temporaire d'une personne formée.

4. INFORMATION Présentation de Elisa Douchet, renfort en CDD de 6 mois sur le poste d'ambassadeur du tri

Mme Douchet a précédemment travaillé au SMITOMGA, syndicat de traitement des déchets dans les Hautes Alpes, sur des missions d'ambassadrice du tri . Son premier choix d'études l'avait mené vers le tourisme. Elle accompagnera Bernard Pélissier sur la mise en service des conteneurs d'apport volontaires qu'ils soient enterrés, semi enterrés ou aériens.

◆ DECHETTERIES

5. INFORMATION - Système de contrôle d'accès en déchèteries : retour sur la réunion du 12/09

Un cahier des charges a été soumis à 6 entreprises le 12 septembre afin de connaître leur avis et d'échanger sur les solutions techniques les plus adaptées et acquérir au mieux cet outil.

Une réunion le 05/10 permettra de retenir parmi l'ensemble des éléments exposés, les principaux pour bâtir le cahier des charges qui doit répondre à un unique mode de fonctionnement entre les 3 collectivités.

Fin octobre, un appel d'offre sera lancé sous forme de groupement de commande.

6. DELIBERATION – Création d'un groupement de commande

Il est proposé de recourir à un groupement de commandes pour la fourniture et l'installation du matériel nécessaire à la mise en place d'un système d'identification des véhicules sur les déchetteries

La convention constitue ce groupement de commandes relatif à la passation et l'exécution de marchés publics ayant pour objet la réalisation de fourniture et d'installation de contrôle d'accès en déchetteries (système d'identification des véhicules sur les déchetteries).

Les points essentiels de la convention en sont les suivants :

- Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné est désigné coordonnateur du groupement de commandes. Il a, à ce titre, qualité de pouvoir adjudicateur. Il coordonnera la procédure de mise en concurrence, chaque collectivité sera par la suite responsable de l'exécution du marché la concernant.
- Le coordonnateur prendra en charge l'ensemble des frais relatifs aux procédures de consultation. Les collectivités signataires s'engagent à apporter une contribution financière selon le mode de calcul défini ci-dessous. La proposition financière ci-dessous se base sur une clé de répartition en fonction de la population INSEE connue au 1er janvier 2017, et représentera pour le Sictom du Guiers 7% des montants engagés dans les frais de procédures.
- La Commission d'appel d'offres compétente sera composée de deux membres de la commission d'appel d'offres de chaque partenaire du groupement, élu parmi ses membres à voix délibérative.

A l'unanimité, l'assemblée approuve la constitution du groupement tel que présentée.

7. INFORMATION – Lancement du marché de fourniture d'un système de contrôle d'accès

Dans la suite logique de la création du groupement de commande, sera publié un appel d'offres pour la fourniture de système de contrôle d'accès. Chaque collectivité restera exécutrice de son marché.

8. INFORMATION – Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des déchèteries et l'encadrement des travaux d'installation des contrôles d'accès.

Pour déterminer exactement les travaux à prévoir dans les déchèteries (extension-zone de « stockage à l'entrée ») et créer les conditions d'installation des système de contrôle d'accès choisis (câblage électrique et télécom), un marché de maîtrise d'œuvre devra être passer. Il s'agira d'un marché de moins de 25 000 € passé sous forme de procédure adaptée. Plusieurs bureaux d'études ou cabinets de géomètres seront consultés. Ensuite, ce cabinet sera chargé de la rédaction du marché de travaux et de son application.

9. INFORMATION – Bilan des 6 premiers mois de fonctionnement de la Recyclerie du Guiers

ACTY Chantiers a ouvert le 13 mai 2017 la Recyclerie du guiers, dans les anciens bâtiments du Comptoir vert, local situé face au parking de Leclerc à Pont de Beauvoisin 38. L'objectif de la Recyclerie est de détourner des objets en état de fonctionner de la poubelle et de les proposer à la vente. Cette activité est le support de l'insertion afin de développer de nouvelles compétences professionnelles pour les personnes ainsi accompagnées. La recyclerie est ouverte pour le moment, deux jours par semaine le mercredi et le samedi sur des horaires complémentaires à ceux de l'équipe environnementale du chantier. Ceci permet d'éviter les investissements ou embauches trop importants et donc de tester cette nouvelle activité. L'inauguration officielle s'est déroulée vendredi 23/06.

M. Hubert Petitprez présente le bilan du fonctionnement des 6 premiers mois de la recyclerie et des propositions de partenariats éventuels avec le Sictom du Guiers.

Le projet date de 2014. Il a fait l'objet de 2 études, l'une sur le périmètre du Sictom du guiers et la 2^{nde} sur un périmètre plus large à la demande de la Région Rhône Alpes. En 2017, l'opportunité de développer l'activité a été rendu possible par la libération du local « Comptoir vert », local situé à proximité des bureaux administratif d'ACTY chantiers. Ce sont les objets en bon état de fonctionnement et ré-employable qui sont recherchés. Les apporteurs d'objets sont recensés. 3 lyonnais ont notamment été recensés parmi les 17% d'extérieurs au territoire. Pour les acheteurs, leur provenance est également notés mais elle est bien plus large (effet nouveauté aussi !). Un pic de fréquentation a existé à parti de juillet 2017, pic de vente également des meubles préparés : effet inauguration ? effet vacances ? Le niveau du panier moyen augmente régulièrement. Une journée de vente à la rentrée clôture à 320 € en moyenne.

Le projet intéresse qualitativement : une mise en valeur des objets de clients : belle présentation ; proposition de projets : les personnes ne viennent pas forcément pour acheter mais pour connaître et s'engager auprès de la recyclerie.

En terme de gestion, le parallèle monté entre l'activité de l'équipe environnement et la recyclerie est difficile à conjuguer : l'activité entretien d'espace vert connaît un pic en été du fait de la météo.

Côté partenariat, la Recyclerie du guiers est engagée avec EVIRA à saint André le gaz pour la récupération de tous les textiles et avec Recyivre pour les invendus littéraires. En effet, la vente dans ces domaines n'atteint que 10% de ce qui est donné !

Un partenariat avec La Fourmilienne et L'Alternateurs, 2 recycleries de Rhône Alpes permet de soutenir l'activité et de communiquer ou de trouver du soutien.

La volonté de la recyclerie du Guiers est de tendre vers un équilibre financier au-delà des aides de lancement.

Une communication en déchèteries sur cette nouvelle activité permettrait d'étendre la connaissance de cette nouvelle activité.

10. INFORMATION – Marché SERNED

Rencontre de la société SERNED, en charge du traitement des déchets verts de déchèterie, au cours de l'été par rapport à une plainte de plusieurs maraichers/agriculteurs sur la qualité du broyat : grossier et contenant des déchets plastiques.

Nous avons demandé à SERNED d'étudier plusieurs solutions pour faire évoluer cette situation :

- Faire évoluer le process de broyage en intégrant un criblage : SERNED a consulté plusieurs sociétés réalisant cette prestation car ils ne possèdent pas en propre de broyeur. Le choix de ce type de solution amènerait à doubler le coût actuel de cette prestation ce qui n'est pas acceptable.
- Rester sur un double broyage avec maturation de 3-4 mois avec les conditions suivantes :
 - o Avoir plus de vigilance sur l'enlèvement des plastiques avant de broyer : les gardiens des déchèteries ont été ré informés de cette exigence et SERNED s'est engagé à placer un agent en plus aux périodes de broyage.
 - o Proposer systématiquement aux agriculteurs intéressés de venir sur la plateforme pour choisir le lot qui les intéresse.
 - o Proposer si la quantité de matière est trop importante en stock à d'autres agriculteurs hors territoire du SICTOM

La deuxième solution est retenue et une vigilance sur cette prestation est maintenue.

◆ FINANCES

11. DELIBERATION Décision modificative n°3

12. DELIBERATION Décision modificative n°4

Une seule Décision Modificative sera suffisante.

Une subvention d'acquisition de matériel a été mal enregistrée au budget 2016, pour un montant de 800 €. L'ex trésorier M. VIDOU a sollicité le SICTOM du guiers pour qu'une régularisation soit faite sur le budget 2017. Cette inscription nécessite 4 écritures comptables.

D'autre part, le budget des déchèteries a été sous évalué au BP et il est nécessaire de procéder à un virement depuis l'imputation dépenses imprévues pour pouvoir payer l'ensemble des factures de l'année 2017.

Ces deux virements n'entraînent pas de modification du montant du BP voté en mars 2017.

A l'unanimité, l'assemblée approuve la décision modificative n°2, telle que présentée.

◆ COLLECTE SELECTIVE

13. DELIBERATION – Convention étude Territoriale TRI

La loi de transition énergétique impose d'ici 2022 que tous les emballages plastiques soient triés. Des investissements sont donc nécessaires pour mécaniser les centres de tri.

Mais l'enjeu majeur est la maîtrise des coûts de collecte et de tri.

Il est donc nécessaire de rechercher une cohérence territoriale pour optimiser les investissements : un tonnage suffisant pour pouvoir amortir les coûts, un nombre suffisant de collectivités pour participer aux coûts.

L'étude à laquelle le Sictom du Guiers participe concerne 34 collectivités, 4 départements : 01/38/73/74 , 1 600 000 hab, 60 000 t de collectes sélectives

L'étude se déroulera en 3 étapes :

- Etape 1 : Etat des lieux,
- Etape 2 : Construction de scénarios pour l'organisation du tri future,
- Etape 3 : Analyse des scénarios selon 5 volets (social, économique, juridique, politique, environnemental, gestion des actifs),

Le résultat de l'étude est attendu pour mars 2018. Ce qui concorderait avec le 1^{er} appel à projet d'éco emballages de modernisation des centre de tri et permettrait donc d'y répondre pour obtenir des soutiens financier de modernisation ou création importants.

La participation financière des collectivités à l'étude est à hauteur du nombre d'habitants et représentera au maximum pour le Sictom du Guiers 500 €.

A l'unanimité, l'assemblée approuve la participation technique et financière du Sictom du Guiers à cette étude et la convention s'y rapportant.

14. DELIBERATION – Convention avec Savoie déchets pour le tri des emballages

Au 31/10/2017 : fin du marché public de 6 ans de prestations de service avec Valespace pour le tri des emballages et papiers à Chambéry

La somme des prestations de tri sur les mois de Novembre et décembre sera inférieure à 25000 € : la prestation sera effectuée sur devis : pas de modifications des tarifs.

À partir du 1^{er} janvier, le centre de tri de Chambéry sera repris en régie par Savoie Déchet, une convention est alors possible entre collectivités publiques sans avoir recours à un marché public.

Savoie Déchets nous propose des tarifs équivalents à ceux pratiqués actuellement.

La convention sera de 2 ans + 2 fois 1 an fonction des résultats de l'étude territoriale tri.

A l'unanimité, l'assemblée approuve la convention liant Savoie déchets et le Sictom du Guiers pour cette prestation de tri.

15. INFORMATION – Réflexions d'évolution du marché de collecte des emballages en porte à porte avec la société Véolia en vue de l'arrêt de cette collecte.

En vue de l'arrêt de la collecte en porte à porte des emballages sur les communes de Pont de Beauvoisin 73 et 38, il sera nécessaire de négocier et valider un avenant à la prestation actuellement réalisée par la société Véolia.

Des échanges sont en cours.

◆ COMMUNICATION

16. INFORMATION – Rappel : Démarche de communication pour mise en service des conteneurs d'apport volontaire

Les travaux d'installation des conteneurs d'apport volontaire aériens, enterrés et semi enterrés ont débutés en juillet 2017. Les 1^{er} sites installés à Domessin sont fonctionnels depuis la semaine 38. A pont 73, ce sera le 2 octobre ; à la Bridoire le 10 octobre puis suivra ceux de Pont 38.

La communication est faite en porte à porte par Bernard Pélissier et Elisa Douchet. Les personnes rencontrées se voient remettre un sac de pré collecte ainsi que le flyer motivant les travaux d'installation de ces équipements. Pour les personnes absentes, leurs coordonnées sont soigneusement notées et elles reçoivent en boîte aux lettres les informations relatives à la mise en service des conteneurs.

◆ DIVERS

17. Questions diverses...

Modalités de mise à disposition de benne industrielle pour évènement communal

Le Sictom du Guiers met à disposition des communes qui en font la demande suffisamment tôt : des bacs pour les ordures ménagères, des colonnes de tri pour le verre et les flacons (bouteilles d'eau, jus de fruits, canette acier et alu) et met également à disposition des moyens humains pour former les intervenants de la manifestation. Une collecte des bio-déchets a même été organisée pour l'Augusta d'Aoste.

Pour toute organisation différente, n'encourageant pas le tri à la source, le Sictom du guiers peut aider pour contacter une entreprise et mettre en place un benne, paie le cout du traitement des déchets mais ne prend pas en charges les frais liés à la location et rotation des bennes.

PROCHAIN CONSEIL SYNDICAL le 5 décembre 2017 à 18h30

Le Président
Jean Pagniez

Le secrétaire de séance
Michel Gallice